

## CONSEIL MUNICIPAL 31 JANVIER 2022

### Procès-verbal de la séance

Le 31 janvier 2022, à dix-neuf heures trente minutes le conseil municipal de LE VAUDREUIL, s'est réuni au Pavillon des Aulnes sous la présidence de Monsieur Bernard LEROY, Maire.

#### **Etaient présents :**

Bernard LEROY, Lise AUSSUDRE, Sylvain BELLET, Marc BERTRAND, Sylvie BROSSOIS, Claire BRUNEL, Florence CHARLES, Mireille COMBES, Kevin HANGUEHARD, Marielle HANSER, Anne KALONJI, Virginie LANGLOIS, Didier LEVASSEUR, Sylviane LORET, Beatrice PRIEUX PERANIC, Christophe MAUDUIT, Audric MORET, Karine ROUBLIQUE, Louis SPEYBROUCK

Formant la majorité des membres en exercice.

#### **Etaient absents excusés :**

#### **Avaient donné pouvoir :**

Véronique BREGEON à Marc BERTRAND  
Jean-Pierre CABOURDIN à Marc BERTRAND  
Guillaume PREVOTS à Sylvain BELLET  
Valérie BOULIER à Virginie LANGLOIS  
Jean-Marie GUINDON à Lise AUSSUDRE  
Vincent SAIGRE à Lise AUSSUDRE  
Emmanuel MAYEUR à Karine ROUBLIQUE  
Lionel CHAINON à Karine ROUBLIQUE

#### **Assistaient à la séance :**

M. CHEDRU – SCEA Elevage bio du Vexin Normande  
M. Cyril DEMARTHE  
Mme Mireille PAPEIL

Karine ROUBLIQUE a été élue secrétaire de séance.

M. Chédru représentant la société SCEA (Elevage Bio du Vexin Français) est présent à cette séance afin de présenter au conseil municipal son projet de se porter locataire d'une partie de la parcelle n° E 0936 située sur la commune du Vaudreuil en vue d'y installer un verger.

M. Leroy remercie M. Chédru de sa présentation qui quitte la séance.

M. Leroy invite le conseil à réfléchir à ce projet afin de pouvoir se prononcer au prochain conseil

## **1– FINANCES ET MARCHES PUBLIC**

### **1. CCAS : Compte administratif et compte de gestion 2021**

#### **CCAS : Budget Primitif 2022**

Mme Langlois, vice-présidente présente aux élus le Compte Administratif 2021 et le Budget Primitif 2022 votés par le CCAS le 26 janvier 2022.

Le Compte Administratif 2021 présente un excédent de 2741,27 euros

Le Budget Primitif 2022 est voté en équilibre

D'autre part Mme Langlois indique que le nombre de familles aidées a augmenté significativement en 2021, en conséquence, le montant des crédits alloués aux aides a été majoré au budget primitif 2022.

## 2. Commune : Vote du compte administratif et du compte de gestion 2021

### Commune : Vote du budget primitif de la commune 2022

M. le Maire présente au conseil le compte administratif 2021 de la commune, qui s'établit comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2021						
BUDGET PRINCIPAL Mairie du Vaudreuil ANNEE 2021	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL DES 2 SECTIONS	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Excédents n-1 fonct affectés à l'inv.				394 539,67	0,00	394 539,67
Résultats reportés		0,00		748 046,92	0,00	748 046,92
Opérations de l'exercice	2 887 849,24	3 334 924,42	1 054 243,32	608 947,31	3 942 092,56	3 943 871,73
<b>TOTAUX</b>	<b>2 887 849,24</b>	<b>3 334 924,42</b>	<b>1 054 243,32</b>	<b>1 751 533,90</b>	<b>3 942 092,56</b>	<b>5 086 458,32</b>
Résultats de clôture		447 075,18		697 290,58		1 144 365,76
Restes à réaliser			1 620 869,00	992 500,00	1 620 869,00	992 500,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>2 887 849,24</b>	<b>3 334 924,42</b>	<b>2 675 112,32</b>	<b>2 744 033,90</b>	<b>5 562 961,56</b>	<b>6 078 958,32</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>447 075,18</b>		<b>68 921,58</b>		<b>515 996,76</b>

  

BUDGET ANNEXE C.C.A.S. ANNEE 2021						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL DES 2 SECTIONS	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		5 683,17			0,00	5 683,17
Opérations de l'exercice	47 783,38	44 841,48	24 299,00	24 299,00	72 082,38	69 140,48
<b>TOTAUX</b>	<b>47 783,38</b>	<b>50 524,65</b>	<b>24 299,00</b>	<b>24 299,00</b>	<b>72 082,38</b>	<b>74 823,65</b>
Résultats de clôture		2 741,27		0,00		2 741,27
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>47 783,38</b>	<b>50 524,65</b>	<b>24 299,00</b>	<b>24 299,00</b>	<b>72 082,38</b>	<b>74 823,65</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>2 741,27</b>		<b>0,00</b>		<b>2 741,27</b>

M le Maire présente au conseil le compte de gestion 2021 (établi par la Trésorerie), en précisant que ce document est conforme au compte administratif 2021 établi par notre collectivité.

M. le Maire demande au conseil son avis sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2021 (soit 447.075,18 €) et propose :

D'affecter la somme de 447.075,18 € à la section d'investissement de 2022.

M. le Maire présente au conseil le budget primitif 2022

budget primitif 2022	Opérations de l'exercice			Restes à réaliser			Resultat cumulé	
	Dépenses	Recettes	Résultat/solde	Dépenses	Recettes	Solde	excédent	déficit
Fonctionnement	3 013 445,00	3 332 578,00	319 133,00			0,00	319 133,00	
Investissement	2 043 839,00	1 527 901,00	-515 938,00	1 620 869,00	992 500,00	-628 369,00		-1 144 307,00
Excédents antérieurs de fonctionnement			0,00				0,00	
Excédents antérieurs de fonc affectés à l'inv		447 075,18	447 075,18				447 075,18	
Excédents antérieurs d'investissement		697 290,58	697 290,58				697 290,58	
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>5 057 284,00</b>	<b>6 004 844,76</b>	<b>947 560,76</b>	<b>1 620 869,00</b>	<b>992 500,00</b>	<b>-628 369,00</b>	<b>1 463 498,76</b>	<b>-1 144 307,00</b>

628 427,76

319 191,76

Le conseil municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Et Après en avoir délibéré

**VOTE** le compte de gestion 2021 à l'unanimité

**VOTE** le compte administratif 2021 (M. le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote) à l'unanimité.

**VOTE** le budget primitif 2022 à l'unanimité

### AUTORISE

L'affectation de la somme de 447.075,18 euros au compte 1068 de la section d'investissement. La somme concernée figurera en recettes d'investissement au BP et au CA 2022.

### 3. Commune : Vote des taux de taxes 2022

Le Maire rappelle que le vote des taux par une collectivité doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique, distincte du vote du budget et ce, même si les taux restent inchangés. Cette obligation résulte de l'application de l'article 1636 sexies du code général des impôts, confirmée par le Conseil d'Etat.

Le conseil municipal  
Ouï l'exposé du Maire  
Après en avoir délibéré

VOTE les taux de taxe ci-dessus, pour l'année 2022 à l'unanimité

Année 2022			
	Taux communaux	Taux départementaux	Taux cumulés
Taxe Foncière (bâti)	18.46 %	20.24 %	38.70 %
Taxe Foncière (non bâti)	71.59 %	-	71.61 %

**CONFIRME** que ces taux ont servi de base à l'élaboration du budget primitif 2022 de la commune, voté lors de la présente séance du conseil municipal.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### 4. Commune : Vote des subventions aux associations 2022

Dans le cadre du vote du BP 2022, M. le Maire présente au conseil le détail des subventions aux associations (voir document joint).

M. le Maire rappelle au conseil que ce document a été préparé en commission.

M. le Maire précise que le montant total du tableau figure au BP 2022, en charges de fonctionnement, à l'article 6574

Vu le document soumis à son examen,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **VOTE** les subventions, pour un montant total de 327.200 euros (voir pièce jointe),
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder aux mandatements correspondants
- **RAPPELLE** que ce tableau sera joint au budget primitif.

Délibération adoptée à l'unanimité

Subventions aux associations	BP 2022	Avantages en nature			
		mise à disposition de personnel	pret de salles	prêt de véhicule (dont cars scolaires)	prêt de matériel
<b>Ecoles</b>	<b>68 739</b>				
Ecole Saint Henri	60 000		x	x	
Coop. école maternelle Tilleuls	2 580		x	x	x
Coop. école élémentaire Leclerc	3 040		x	x	x
Association sportive du Lycée M. Bloch	157				
Collège Montaigne - Foyer des élèves	762				
UNSS Collège	700		x		x
Collège Montaigne - Voyages divers	1 500		x		x
<b>Enfance Jeunesse</b>	<b>189 350</b>				
Centre de loisirs	193 000	x	x		x
Centre de loisirs / activités supplémentaires	3 000	x	x		x
Centre de loisirs / avance de trésorerie n-1	-10 000	x	x		x
Centre de loisirs/conduite s'cool bus - 6 mois	3 200	x	x		
API Ass. parents d'élèves indépendants	150	x	x		x
Le jardin des Petits Choux (crèche)	6 600	x	x		x
Le jardin des Petits Choux Trop versé n-1	-6 600	x	x		x
Relais Assistantes Maternelles (RAM Les Ramilles)	1 000	x	x		x
Relais Assistantes Maternelles Trop versé n-1	-1 000	x	x		x
<b>Loisirs, culture, détente</b>	<b>22 034</b>		x		
Association Musicale du Vaudreuil	20 000		x		
Fabophiles	200		x		
Lire et faire lire	206		x		
L'atelier du Vaudreuil	150		x		
L'atelier primaire	200				
essor artistique	150		x		
L.C.V.N. (ex AVF)	628		x		x
Bouton d'Eure / jardiniers	500		x		x
<b>Sports, compétitions et tournois</b>	<b>16 758</b>		x		
Fun Fitness	1 000		x		
Pétanque du Vaudreuil	314		x		
Golf du Vaudreuil - Ass. Sportive	300				x
Matinaux / Foot	500		x		
Judo	3 100		x		
Shodai - Karaté club	786		x		
Tennis de table	3 000		x		
Tennis Club	4 926		x		
Tennis Club / subv complémentaire 2 ans			x		
Les Wallabies Base Ball club	600				
Aonès - Aviron	300				
Canoe kayak	300				
Gymnastique volontaire	632		x		x
La défoulante/Les foulées Valdéroliennes	1 000	x		x	x
<b>Domaines divers - Intérêt général</b>	<b>14 007</b>				
ACPG-CATM-TOE (Anciens Combattants)	500		x		
ACPG-CATM-TOE (Anciens Combattants)/subv except	100		x		
Amicale des Anciens	1 697		x		x
Comités des fêtes	4 000	x	x	x	x
Bric a brac solidaire	0			x	
Comité de jumelage - Comberton	1 000				
Fleurs et jardin - Association	2 500	x	x	x	x
Souvenir français	150				
Union commerciale et artisanale	1 030	x			x
Union commerciale et artisanale / subv exceptionnelle					
Le Vaudreuil Folies	2 000	x	x	x	x
Tous avec MAMABE	600		x		x
Fondation du patrimoine	230				
AMSE	100				
Vallée royale de l'Eure	20				
Sécurité routière	80				
<b>Subventions diverses</b>	<b>16 312</b>				
Subventions à attribuer sur délibération	15 112				
Fete de printemps / écoles et centre de loisirs	1 000				
	0				
Cable à part : Rétro-vélo	200				
<b>TOTAL</b>	<b>327 200</b>				

**5. Groupement de commandes « fournitures de vêtements de travail, chaussures de sécurité et d'équipements de protection individuelle »**

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a adhéré en 2017 (Délibération 2017-44) au groupement de commandes « fournitures de vêtements de travail, chaussures de sécurité et d'équipements de protection individuelle ».

Il est proposé à la commune de renouveler son adhésion à ce groupement de commandes.

Le conseil municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Et Après en avoir délibéré

Décide le retrait de la commune du groupement de commandes « fournitures de vêtements de travail, chaussures de sécurité et d'équipements de protection individuelle ».

Délibération adoptée à l'unanimité

**2 –URBANISME ET VOIRIE**

**1. Projet d'extension sur le site Hermès Parfums Le Vaudreuil – Information**

Ce projet d'extension entraînera des répercussions positives sur la commune avec la création d'environ 20-30 emplois.

La société a pris contact avec la mairie concernant des difficultés à prévoir en termes de circulation. Le policier municipal se rendra sur site pour échanger avec eux sur ce sujet.

**2. Aménagement de la rue de l'Hôtel Dieu et de la Place d'Armes – signature de la convention**

M. le Maire rappelle que la commune a engagé avec l'Agglomération les travaux d'aménagement de la rue de l'Hôtel Dieu et de la place d'Armes-

M. le Maire présente la convention financière au conseil.

Il rappelle que la présente convention est conclue pour un Montant HT de travaux de 652.125,30 €.

La participation de l'Agglomération Seine Eure est de 390.701,22 € HT

La participation de la commune est de 261.424,08 € HT.

M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer la convention financière telle que présentée et annexée.

Le conseil municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Et Après en avoir délibéré

AUTORISE le Maire à signer la convention de participation financière pour la réalisation des travaux de la rue de l'Hôtel Dieu et de la place d'Armes

Délibération adoptée à l'unanimité

## AMENAGEMENT DE LA RUE HOTEL DIEU ET DE LA PLACE D'ARMES

### Préambule

Par délibération n°06.168 en date du 6 juillet 2006, le conseil communautaire a redéfini l'intérêt communautaire en matière de création ou d'aménagement de la voirie d'intérêt communautaire afin d'être en conformité avec la loi du 13 Août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales.

Par délibération n°06.299 en date du 14 décembre 2006, le conseil communautaire a arrêté les modalités de financement de la compétence précisée.

La date d'effet de cette prise de compétence a été fixée au 1er janvier 2007.

La commune du Vaudreuil souhaite réaliser des travaux d'aménagement de la rue Hôtel Dieu et de la Place d'Armes. Le projet consiste en un réaménagement de la chaussée, des circulations piétonnes, des carrefours et du paysagement de cette entrée de ville.

### Entre

#### D'une part,

La communauté d'agglomération Seine-Eure représentée par son Président, Monsieur Bernard Leroy, agissant en vertu de la délibération n° 2021-294 en date du 25 novembre 2021, l'autorisant à signer la présente convention,

### Et

#### D'autre part,

La commune du Vaudreuil représentée par son maire, Monsieur Bernard LEROY, agissant en vertu de la délibération du conseil municipal en date du \_\_\_\_\_, l'autorisant à signer la présente convention.

### Chapitre 1 : Objet

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités techniques et financières entre la commune du Vaudreuil et l'Agglomération Seine-Eure en vue de réaliser les aménagements de la rue Hôtel Dieu et de la Place d'Armes.

L'Agglomération Seine-Eure assure la mission de maîtrise d'ouvrage. Une convention a déjà été réalisée concernant les modalités financières des études confiées à un organisme privé.

### Chapitre 2 : Champs d'intervention

#### Périmètre :

Les travaux se situent sur la rue Hôtel Dieu et la Place d'Armes au Vaudreuil.

#### Dévolution des travaux :

Les travaux seront réalisés par émission de bons de commande à partir des marchés pluriannuels de voirie et de signalisation conclus par la Communauté d'Agglomération Seine-Eure.

### Chapitre 3 : Coût d'objectif - Financements

La présente convention est conclue pour un coût d'objectif global de travaux de 652 125,30 € HT soit 782 550,36 € TTC

Les dépenses de l'opération sont réparties de la manière suivante :

Tranche ferme	Montant HT	Participation Agglo		Participation commune	
		Taux	Montant HT	Taux	Montant HT
Etudes	34 200.00 €	67,50%	23 085.00 €	32,5%	11 115.00 €
Voirie	544 616.62 €	67,50%	367 616.22 €	32,5%	177 000.40 €
Espaces Verts	38 386.68 €	0,00%	0 €	100%	38 386.68 €
Mobilier Urbain/Eclairage public	34 922,00 €	0,00%	0 €	100%	34 922.00 €
<b>Total</b>	<b>652 125.30 €</b>		<b>390 701.22 €</b>		<b>261 424.08 €</b>

L'Agglomération Seine-Eure émettra à l'encontre de la commune du Vaudreuil un titre de recettes correspondant à 50% du montant de la participation à la notification de la convention.

Un dernier titre de recettes sera émis par l'Agglomération Seine-Eure à l'issue du bilan.

### Chapitre 4. Coordination

#### 4.1. Désignation de la coordination

La coordination sera assurée par l'Agglomération Seine-Eure.

#### 4.2. Contenu de la coordination – convention de mandat – conduite d'opération

Le coordonnateur assurera l'organisation de l'ensemble des procédures et avenants éventuels sans aucune rémunération.

- Mode de financement de l'ouvrage et des contrats

L'Agglomération Seine-Eure acquittera l'ensemble des factures. Elle émettra à l'encontre de la commune du Vaudreuil un titre de recette au terme du règlement de l'ensemble des bons de commande acquittés phase conformément à la répartition consignée précisée au chapitre 3 de la présente convention. Le volume financier ne pouvant être défini avec précision à la conclusion de la présente convention, en cas de dépassement de la somme prévue à la présente, un avenant devra être conclu entre les parties.

- Modalités du contrôle financier et comptable

Le comptable assignataire des paiements de la commune du Vaudreuil est le Percepteur des Andelys, en qualité de receveur municipal.

Le comptable assignataire de l'Agglomération Seine-Eure est le Percepteur des Andelys, en qualité de receveur communautaire.

Il est le garant de la bonne exécution financière et comptable des opérations.

- Conduite d'opération

Celle-ci est assurée par l'Agglomération Seine-Eure.

### Chapitre 5. Calendrier des travaux

La programmation des travaux reste à planifier.

### **Chapitre 6 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour l'ensemble de la durée de l'opération jusqu'à la réception totale des ouvrages, y compris l'année de garantie de parfait achèvement.

### **Chapitre 7 : Remise en gestion et entretien des aménagements**

L'Agglomération Seine-Eure remettra en gestion à la commune du Vaudreuil les équipements réalisés afférents à ces voies, à l'exception :

- De la voirie, des trottoirs et des stationnements sur le domaine public

La commune du Vaudreuil s'engage notamment à entretenir à ses frais tous les espaces verts, l'éclairage public et le mobilier urbain situé sur le territoire communal.

Cette remise sera effective après la réception des travaux.

### **Chapitre 8 : Litiges**

En cas de litige, le Tribunal Administratif de Rouen est compétent. Toutes les actions en justice liées à l'exécution des marchés faisant l'objet de la présente convention ainsi qu'à la mise en jeu des garanties contractuelles seront menées par le coordonnateur-mandataire.

### **Chapitre 9 : Disposition générale**

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux chacun étant destiné à l'une ou l'autre des parties.

### **3. Aménagement du parking de la rue de l'Hôtel Dieu (salle des Bords de l'Eure) – signature de l'avenant n° 1 à la convention financière (régularisation)**

M. le Maire rappelle que la commune a engagé avec l'Agglomération les travaux d'aménagement du parking de la rue de l'Hôtel Dieu.

Il rappelle que la convention initiale conclue, entre les parties, pour les travaux du parking de la rue de l'Hôtel Dieu s'élevait à 55.0000 €HT répartis de la manière suivante :

- 67,5 % pour l'Agglomération Seine Eure soit 37.125 €
- 32,5 % pour la commune soit 17.875 €.

L'augmentation du périmètre et la modification des matériaux des places de parking ont élevé le coût des travaux. Le montant total de cette opération s'élève donc à 91.853,26 € HT.

La délibération de l'Agglomération Seine Eure n° 2018/180 du 28 juin 2018, qui fait l'objet de cet avenant, permet de réajuster les participations de chacun de la manière suivante :

- 67,5 % pour l'Agglomération Seine Eure soit 62.000,95 €
- 32,5 % pour la commune soit 29.852,31 €.

M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer l'avenant n° 1 de la convention financière telle que présentée et annexée.

Le conseil municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Et Après en avoir délibéré

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention financière pour la réalisation des travaux du parking de la rue de l'Hôtel Dieu.

Délibération adoptée à l'unanimité



**AVENANT N° 1**  
**à la convention n° 2018-121 relative à l'aménagement du parking rue de l'Hôtel Dieu sur la commune du Vaudreuil**

**Entre d'une part**

La Communauté d'agglomération Seine-Eure, représentée par son Président, Monsieur Bernard LEROY, habilité par délibération du conseil Communautaire n° 2018-180 du 28 juin 2018

Ci-après désignée : **la Communauté d'agglomération**

**Et d'autre part**

La commune du Vaudreuil, représentée par son Maire, Bernard LEROY, habilité par la délibération municipale n° du

Ci-après désignée : **la Commune**

Il est préalablement exposé ce qui suit :

La convention initiale conclue, entre les deux parties, pour les travaux du parking de l'Hôtel Dieu s'élevait à 55 000,00 € HT, répartis de la manière suivante :

- 67,5 % pour la Communauté d'agglomération, soit 37 125,00 €
- 32,5 % pour la Commune, soit 17 875,00 €

L'augmentation du périmètre des travaux et la modification des matériaux des places de parking ont élevé le coût des travaux. Le montant total de cette opération s'élève donc à 91 853,26 € HT.

La délibération n° 2018-180 du 28 juin 2018, qui fait l'objet de cet avenant, permet de réajuster les participations de la Communauté d'agglomération et celle de la commune, réparties de la manière suivante :

- 67,5 % pour la Communauté d'agglomération, soit 62 000,95 €
- 32,5 % pour la Commune, soit 29 852,31 €

Les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

**4. COPIL – Etude urbaine le 22 février à 18h au Pavillon des Aulnes – Information pour les élus concernés**

**3- AFFAIRES GENERALES**

**1. Olympiades Terre de Jeux**

M. le Maire rappelle au conseil que deux salons « Village du Terroir » et « Village international » seront organisés par la commune, les 2 et 3 juillet 2022 dans le cadre « des olympiades – Paris 2024 ». Il demande au conseil de définir les tarifs appliqués aux exposants.

Le conseil municipal,  
Oui l'exposé de Monsieur le Maire,  
Et Après en avoir délibéré

**DEFINIT** les tarifs pour un emplacement (montant net de taxes) :

TARIF PAR EMPLACEMENT POUR 2 JOURS	
Emplacement simple	Emplacement de 3 mètres linéaires avec tente
20 € le mètre linéaire	90 €

TARIF PAR EMPLACEMENT POUR 1 JOUR
Emplacement Food-Truck 5 mètres linéaires
90 €

Délibération adoptée à l'unanimité

## 2. COVID-19

La vigilance reste de mise dans le département de l'Eure.

Une levée progressive des mesures sanitaires au niveau national semble s'annoncer.

## 3. Chiffres INSEE



### Recensement de la population

Enquêtes de recensement de 2017 à 2021

### Populations légales au 1<sup>er</sup> janvier 2019 en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022<sup>1</sup>

Commune du Vaudreuil	
Population municipale .....	3 681
Population comptée à part :	82
Population totale .....	3 763

Evolution du nombre d'habitants sur 5 dernières années :

Chiffres INSEE	
Année	Nombre d'habitants
2018	3794
2019	3799
2020	3806
2021	3784
2022	3763

## 4. Carte scolaire rentrée 2022

Aucune fermeture de classe n'est prévue en 2022

**5. Application visites ludiques tourisme et culture**

L'application « Furet et Compagnie » est un outil de communication virtuel ludique et interactif qui permet de visualiser des monuments qui n'existent plus.

Des réunions de travail vont être organisées au mois de mars 2022 afin que l'outil soit opérationnel courant été/ automne 2022.

Il est rappelé qu'au vu de la richesse de l'histoire de notre commune, cet outil se révèle très intéressant. L'investissement nécessaire est prévu au budget associé au parcours touristique.

## 6. Dates à retenir

**DATES A RETENIR 2022**

Date	Heure	Réunions d'Adjoints 19 H 30	Réunions CM 19 H 30	Autres réunions ou évènements	Lieu
		24-janv			Salle du conseil
			31-janv		Pavillon des Aulnes
<i>Vacances d'Hiver - Du 05 février au 21 février</i>					
20-févr	12H			Banquet des aînés + cabaret et Revue Féerique	Pavillon des Aulnes
22-févr	18H			Copil Etude Urbaine	Pavillon des Aulnes
23-févr	20H			C° Parcours résidentiel	Salle du conseil
01-mars				Conseil d'école	
02-mars				Réunion publique – Action Maison de l'habitat (réunion initialement prévue le 26 janvier 2022)	
		07-mars			Salle du conseil
			21-mars		Pavillon des Aulnes
26-mars				Concert Harmonie municipale de Louviers et AMV	Pavillon des Aulnes
<i>Vacances de Printemps - Du 9 avril au 25 avril</i>					
02-avr	10H30			Accueil des nouveaux habitants	Salle du conseil
03-avr	14/17H			Enquête « Sur la piste du mystérieux trésor »	
		04-avr		Réunions d'Adjoints	
			25-avr	Réunions CM	
10-avr				ELECTIONS PRESIDENTIELLES 1er tour	
22-avr				Boutons d'Eure 10 ans de l'association	
23-avr				Salon Fleurs et Jardins	
24-avr				ELECTIONS PRESIDENTIELLES second tour	
début mai				Pique-nique géant	
		09-mai			Salle du conseil
			23-mai		Pavillon des Aulnes
<i>Pont de l'ascension - Du 25 mai au 30 mai</i>					
12-juin				ELECTIONS LEGISLATIVES 1er tour	
		13-juin			Salle du conseil
19-juin				ELECTIONS LEGISLATIVES second tour	
23-juin				Conseil d'école	
			27-juin		Pavillon des Aulnes
<i>Vacances d'été à partir du 7 juillet</i>					
01 au 03 juil				Les Olympiades « Terre de Jeux »	
14-juil	19/23H			orchestre et restauration	
	23H			Feu d'artifice	
15-août				Foire à tout	
18-sept				Rétro Vélo	

Fin du conseil municipal : 22 H 10